

**AGRÉGÉ(E) DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
INFÉRIEUR - Éducation Physique**

FICHE DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :

**S5 - Savoirs interdisciplinaires et leur
didactique : théorie, technique et pratique de
l'éducation physique et sportive dans ses
dimensions collectives et individuelles**

CODE **S5** Programme **1BA** Niveau CFC **6** ECTS **5** **Obligatoire**

Activités d'apprentissage

1. Activités d'expression II
2. Activités sportives collectives II

Coordonnées du/des représentants « UE »

POURCELET Laurent - lpourcelet@he2b.be

Unités d'enseignement prérequis

Unités d'enseignement corequises

Objectifs

L'étudiant sera capable d'aborder les contenus de l'unité d'enseignement S5 en maîtrisant les savoirs, savoir-faire et savoir-être propres aux activités d'apprentissage

Compétences visées

1. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
2. S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

Profil de formation

1. Maîtrise des concepts disciplinaires
2. Maîtrise des approches pédagogiques
3. Connaissance et maîtrise des artefacts liés à la discipline

Acquis d'apprentissage

- Acquis d'apprentissage en termes d'aptitudes :
- Être capable de réaliser les gestes techniques spécifiques plus complexes et les performances physiques dans les disciplines sportives

Acronyme

PPEP1S5

Évaluation des Activités d'Apprentissage en %

	Pondération des Activités d'Apprentissage au sein de l'Unité d'Enseignement en %	1 ^{ère} session									2 ^{ème} session					
		Travaux/Interrogations	Évaluation continue	Examen			Travaux/Interrogations	Évaluation continue	Examen			Travaux	Examen			
				Pratique	Écrit	Oral			Pratique	Écrit	Oral		Pratique	Écrit	Oral	
1) Activités d'expression II	50								100 (*)					100 (*)		
2) Activités sportives collectives II	50								75 (*)	25				75 (*)	25	

Complément d'information relatif aux évaluations

* **Activités d'expression II** : L'évaluation pratique porte sur les quatre agrès.

La note de l'activité d'apprentissage est la moyenne des notes obtenues à chaque agrès uniquement si aucune note n'est inférieure au seuil de réussite fixé à 8/20.

Les modalités d'évaluation se trouvent dans le plan de cours sur notre plateforme « MY NIVELLES ».

* **Activité sportives collectives II** : L'évaluation comporte des séquences de jeu à exécuter correctement ainsi qu'un test de connaissances didactiques.

La note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des notes obtenues à chaque séquence de jeu et du test de connaissances didactiques uniquement si aucune note n'est inférieure au seuil de réussite fixé à 8/20.

Si une note est inférieure au seuil de réussite (8/20), la note de l'activité d'apprentissage est alors égale à la note la plus basse.

1^{ère} session : une partie de l'évaluation sera présentée en session et une autre partie hors session.

Critères de réussite de l'unité d'enseignement

L'unité d'enseignement S2 est validée si TOUTES les activités d'apprentissage ont une note supérieure ou égale à 10/20 ou portent la mention « P ».

Conformément à l'arrêt du Conseil d'État n° 248.445, du 05 octobre 2020, il ne pourra être fait application du seuil minimal de réussite

1. Activités d'expression II

Volume horaire Quadrimestre Langue d'enseignement

Implantation

Contenus

Acquisition des fondamentaux gymniques et enchaînement des éléments gymniques et acrobatiques appris aux agrès suivants :

- pour les garçons : sol, saut, barres parallèles, barre fixe
- pour les filles : sol, saut, barres asymétriques, poutre

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage

1. Cours pratiques dispensés magistralement chaque semaine
2. Interactions entre les élèves guidées par le professeur
3. Entraînements individuels requis pour l'acquisition des compétences visées

Supports à l'acquis d'apprentissage

Entraînements libres possibles le soir

Bibliographie

Acronyme

2. Activités sportives collectives II

Volume horaire Quadrimestre Langue d'enseignement

Implantation

Contenus

L'activité sportive collective enseignée dans ce module est le volley-ball.

Compétences visées :

- maîtriser les grands mouvements fondamentaux de déplacement
- coordonner ses mouvements
- se repérer dans l'espace
- respecter les règles convenues dans l'intérêt du groupe et en fonction du but à atteindre
- agir avec fair-play, dans la défaite et la victoire, dans le respect de soi et de ses partenaires

Le cours est basé sur l'apprentissage des différents gestes techniques individuels.

Il présente également les principaux concepts liés à l'organisation tactique (systèmes de jeu, phases de jeu tant offensives que défensives, sens tactique individuel).

Parallèlement, l'étudiant devra connaître les règles essentielles de ce sport.

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage

Cours donnés par le professeur

Les étudiants seront amenés à évoluer pratiquement sur le terrain pour découvrir la méthodologie spécifique de l'activité sportive collective.

En fonction de l'évolution des mesures sanitaires, il se peut que l'activité d'apprentissage se déroule selon un dispositif hybride à savoir en présentiel et/ou à distance.

Supports à l'acquis d'apprentissage

- Les supports « vidéo » et les visionnages de rencontres sportives officielles sont vivement recommandés afin de s'assurer de la compréhension de la discipline
- Les règlements officiels des disciplines sont des savoirs indispensables

Bibliographie

Acronyme